

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-472

Route de Coulonges - Effacement de réseau aérien entre le n°85 et l'impasse Georges Cuvier, ainsi que la traversée de chaussée à hauteur du n°114 - Demande de participation au SIEDS

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Espaces Publics**Route de Coulonges - Effacement de réseau aérien
entre le n°85 et l'impasse Georges Cuvier, ainsi que
la traversée de chaussée à hauteur du n°114 -
Demande de participation au SIEDS**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la délibération du Conseil syndical du SIEDS en date du 14 décembre 2015 ;

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville, route de Coulonges, la Ville de Niort a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des réseaux (CTER) pour l'effacement des réseaux aériens. Un premier tronçon (entre l'avenue de Nantes et la cité des Sablons) a fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 20 juin 2016 avec un taux de financement à la charge du SIEDS de 100% justifié par la vétusté des installations.

Pour assurer la cohérence de l'aménagement il est nécessaire de compléter la mise en discrétion des réseaux sur le tronçon entre le n°85 de la route de Coulonges et l'impasse Georges Cuvier, ainsi que la traversée de chaussée à hauteur du n°114 de la route de Coulonges.

Après étude, ce tronçon est éligible à une prise en charge par le SIEDS à hauteur de 72%.

Le montant prévisionnel des travaux pour ce nouveau tronçon et la traversée se décompose comme suit :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques (1)	34 740 €	72%	25 013 €	0 €	9 727 €
Réseaux téléphoniques (2)	2 123 €	0 €		1 916 €	207 €
Réseaux éclairage public (3)	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
Total	36 863 €	25 013 €		1 916 €	9 934 €

(1) Effacement du réseau électrique « Main d'œuvre - Génie civil » compris.

A réception de la présente délibération, le SIEDS étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants estimatifs, ses modalités financières ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- solliciter auprès du SIEDS les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre du programme "EFFACEMENT 2017", la présente délibération valant engagement de la commune ;

- solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public ;

- établir et signer les documents nécessaires à l'attribution des subventions du SIEDS en cas d'avis favorable.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX